

Subvention de recherche accordée au CSDI MCQ

Jean Voyer, directeur de la recherche, de l'enseignement et de la qualité

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) annonçait, en conférence de presse le 15 mars 2007, l'octroi d'une subvention de 92 190 \$ au CSDI MCQ afin de réaliser la première phase de l'évaluation du programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle (ÉVAAS) pour les personnes présentant des incapacités intellectuelles modérées. Ce projet est mené par M. Marc Daigle, professeur au département de psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières et M. Germain Couture, chercheur au CSDI MCQ.

Le programme ÉVAAS, développé au CSDI MCQ, a pour objectif général de permettre aux personnes présentant des incapacités intellectuelles de vivre leur vie affective, amoureuse et sexuelle de façon normale tout en tenant compte de leurs caractéristiques et des situations de vulnérabilité

attitudes et les comportements socialement acceptés.

La subvention obtenue de l'OPHQ permettra de réaliser l'évaluation du processus d'intervention appliqué dans le cadre du programme ÉVAAS. Les résultats permettront



auxquelles elles peuvent parfois être confrontées. Le programme s'adresse aux personnes de 16 ans et plus et les activités qu'il propose concernent plusieurs dimensions de la vie humaine. Le contenu du programme, appliqué par des éducateurs formés à son utilisation, aborde des thèmes variés comme la connaissance et l'estime de soi, l'anatomie humaine, la reproduction et la contraception, la protection contre les infections transmises sexuellement, les

d'entreprendre, par la suite, l'évaluation des effets du programme. Le programme ÉVAAS est actuellement en voie de réédition. Les résultats viendront assurer la qualité de la structure du programme et contribueront à assurer la qualité du soutien offert aux personnes présentant des incapacités intellectuelles et à leurs proches dans cette dimension importante, mais souvent négligée, de leur vie.

Jean Branchaud

La Fondation a lancé le 5 mars 2006 son programme de dons planifiés. La Fondation Le Parrainage a consulté plusieurs professionnels des milieux financiers dans le but de développer ce programme. En collaboration avec Desjardins, les dons planifiés vous permettent d'investir dans l'avenir de la Fondation et vous rapportent des avantages fiscaux intéressants. Si vous désirez de l'information supplémentaire, Desjardins sécurité financière, par l'entremise de Mme Danie Doucet, conseillère fiscale et de Mme Claude Tremblay, planificatrice financière, se fera un grand plaisir de répondre à toutes vos questions afin que vous puissiez maximiser la valeur de votre don.



Pour joindre la Fondation : 819 379-6868

Nouvelles en bref

Fondation Le Parrainage : les demandes d'aide adressées à la Fondation seront maintenant traitées trois fois par année par le conseil d'administration. Toutes les demandes devront parvenir à la Fondation avant le 30 janvier, le 30 avril ou le 30 novembre de chaque année.

En Mauricie
Nouvelle adresse de l'Association de parents d'enfants handicapés inc.
1900, rue Royale
Trois-Rivières (Québec) G9A 4K9
819 691-0342

Au Centre-du-Québec
Nouvelle adresse du Parrainage civique des Bois-Francis
59, rue Monfette, bureau 104
Victoriaville (Québec) G6P 1J8
819 751-1331

L'organisme **Épilepsie Mauricie Centre-du-Québec** souhaite la bienvenue à Mme Claudette Brunelle à titre d'agente de développement. Pour toute information, vous pouvez la rejoindre au 819 474-8430.

La vignette d'accompagnement touristique et de loisir (V.A.T.L.) permet la gratuité aux accompagnateurs de personnes vivant avec un handicap ou un problème de santé mentale lors de la visite de sites touristiques et de loisir.

Pour plus d'information :
Association régionale de loisirs pour personnes handicapées
Mauricie : 819 379-9999
Centre-du-Québec : 819 758-5464

L'Amalgame

Mot du directeur général

Le comité de vigilance et de la qualité du CSDI MCQ

Michel Boutet, directeur général

Une nouvelle disposition de la Loi sur les services de santé et services sociaux prévoit la mise sur pied d'un comité de vigilance et de la qualité dans chaque établissement du réseau de la santé et des services sociaux. Ce comité est responsable de coordonner l'ensemble des activités et d'assurer le suivi des diverses instances (comité des usagers, conseil multidisciplinaire, conseil des infirmières et infirmiers, etc.) mises en place au sein de l'établissement pour exercer des responsabilités en matière de qualité de services. Autrement dit, il s'agit d'un « carrefour » qui vise à soutenir le conseil d'administration dans ses choix d'orientations pour faire en sorte que les services soient conformes aux besoins des usagers et de leurs proches.

Les principales responsabilités du comité de vigilance et de la qualité sont d'assurer :

- Le suivi des recommandations du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services ou du protecteur des usagers relativement aux plaintes ou aux interventions;
- La coordination des recommandations et rapports transmis au conseil d'administration sur la pertinence, la qualité, la sécurité ou l'efficacité des services rendus, la gestion de risques, le respect des droits des usagers et le traitement de leurs plaintes;

- Le suivi du rapport d'agrément;
- Le suivi des résultats des sondages de satisfaction;
- Le suivi des recommandations du coroner;
- Le suivi d'appréciation de la qualité des services, le suivi des recommandations du curateur public;
- Le suivi des rapports de visite des ordres professionnels;
- Etc.

Les administrateurs ont procédé à la formation du comité de vigilance et de la qualité dans le cadre d'une assemblée du conseil tenue en mars dernier. Le comité est composé du directeur général, M. Michel Boutet, du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services, M. Gérard Noël et de trois membres du conseil d'administration, Mme Caroline Boucher, M. Pierre-Sébastien Camiré et M. Michel Dostie.

La mise en place d'un comité de vigilance et de la qualité vise l'amélioration continue de la qualité de services dans notre établissement. Essentiellement, il a un mandat de veille afin que le conseil d'administration s'acquitte de façon efficace de ses responsabilités en matière de qualité de services. Les administrateurs se sont déjà donnés des règles de fonctionnement et entendent faire un suivi rigoureux des activités du comité de vigilance et de la qualité.

Un nouveau conseil d'administration

Michel Boutet, directeur général

Je profite de l'occasion pour vous informer que le **nouveau conseil d'administration du CSDI MCQ** a débuté son mandat en janvier dernier, conformément aux dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Il regroupe, à la fois des représentants du personnel, des usagers et des parents, de la Fondation Le Parrainage, des groupes communautaires et de la population en général. Plus particulièrement, il compte quatre parents, une personne responsable d'une ressource de type familial et une en provenance du milieu scolaire.

Leur engagement et leur implication sont autant d'assurance que nos services soient de qualité.

Collège	Nom
Agence	M ^{me} Nathalie Cauchon M ^{me} Nicole Houle
Comité des usagers	M ^{me} Ginette Aubin-Caron M ^{me} Denise Roy
Conseil Infirmières et infirmiers	M ^{me} Chantal Boissonneault
Conseil multidisciplinaire	M. Yves Houle M ^{me} Geneviève Brunelle
Coopté	M ^{me} Caroline Boucher M. Réjean Dionne
Directeur général	M. Michel Boutet
Fondation	M. Gérard Bergeron
Personnel non clinique	M ^{me} Nathalie Harvey
Population	M. Daniel Boisvert M. Pierre-Sébastien Camiré M. Michel Dostie M. Richard Wilson

Prix Roger-Robitaille Une implication exceptionnelle

Nathalie Piché

De gauche à droite :
M. Roger Robitaille, M. Daniel Boisvert
(président du conseil d'administration CSDI MCQ),
Mme Micheline Boudreault (récipiendaire),
M. Gérard Bergeron (président du conseil
d'administration Fondation Le Parrainage),
M. Michel Boutet (directeur général CSDI MCQ)
et Mme Joanne Hébert (présidente du conseil
d'administration du comité des usagers CSDI MCQ).



Le CSDI MCQ, en collaboration avec le conseil d'administration, la Fondation Le Parrainage et le comité des usagers, dévoilait en décembre 2006 le nom du Prix de soutien à l'intégration et remettait officiellement le Prix à la récipiendaire 2006, Mme Micheline Boudreault.

Le Prix de soutien à l'intégration, le Prix Roger-Robitaille, est l'expression d'une volonté de reconnaissance. Il vise à souligner l'implication exceptionnelle d'un citoyen auprès des personnes vulnérables de notre société. Il est remis à tous les deux ans à une personne s'étant illustrée par ses actions orientées vers l'intégration et la participation sociales des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement.

En 2006, c'est Mme Micheline Boudreault qui recevait le Prix Roger-Robitaille. Mme Boudreault travaille au Canadian Tire de Trois-Rivières. Dans le cadre de son travail, elle supervise des employés-stagiaires présentant une déficience intellectuelle et en dehors des heures de travail, elle anime des ateliers de

cuisine adaptés pour ces personnes. Outre son dévouement, l'ouverture de son employeur, M. Pierre St-Jacques, est un facteur important.

Cette année, l'événement revêt un caractère tout particulier et très émotif puisque c'était l'occasion de grande reconnaissance pour une personne s'étant impliquée de façon exemplaire auprès des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement. «**Cette année, la reconnaissance est double puisque nous avons attribué au Prix le nom d'une personne s'étant illustrée par son action bénévole depuis plus de vingt ans auprès de notre clientèle, mais également au sein de l'établissement. Il s'agit de M. Roger Robitaille**» souligne M. Michel Boutet, directeur général du CSDI MCQ.

L'événement s'est tenu au siège social de l'établissement en présence des représentants de l'établissement, de M. Roger Robitaille, de l'équipe qui a présenté la candidature de Mme Boudreault, ainsi que son employeur, M. Pierre St-Jacques.

Comité des usagers

Michel Dostie

Un nouveau site Internet pour vous!

Chers parents,

Information à ceux et celles qui naviguent sur le net! Veuillez prendre note que le comité des usagers prévoit mettre en ligne son nouveau site Internet le 16 avril 2007. Celui-ci sera accessible à l'adresse suivante : www.usager-crdited-mcq.org Ce nouveau moyen de communication permettra au comité de mieux faire connaître ses activités et de mettre à



la disposition des usagers et de leurs proches une source d'informations pertinentes facilement accessible. Venez nous visiter et faites-nous part de vos commentaires!

Comme à l'habitude, si vous avez besoin d'aide ou d'accompagnement pour la préparation d'un plan d'intervention (PI) ou d'un plan de services individualisés (PSI), contactez-nous au 819 379-6868, poste 255. Du mois d'avril 2006 au mois de février 2007, le comité a participé à l'élaboration de 140 plans d'intervention.

L'amélioration de la qualité des services par le traitement diligent des plaintes

Gérard Noël, Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services

Selon la Loi sur les services de santé et services sociaux, toute personne a le droit de recevoir des services de santé et des services sociaux adéquats et de qualité. Si un usager ou son représentant est insatisfait des services qu'il reçoit, a reçus ou qu'il aurait dû recevoir et que ses démarches et ses efforts pour trouver une solution sont infructueux, il peut formuler une plainte verbale ou écrite au commissaire local aux plaintes et à la qualité des services du CSDI MCQ. Le commissaire dispose de 45 jours pour traiter la plainte. Celui-ci a la responsabilité de recueillir les observations et les attentes de l'usager et de permettre à la personne en autorité ou à la RTF-RI, le cas échéant, de

présenter ses observations. Il doit transmettre au plaignant les conclusions avec les recommandations qu'il a faites à l'établissement et les solutions envisagées.

Si le délai de 45 jours imparti par la loi pour répondre à l'usager n'est pas respecté par le commissaire local ou si les conclusions ne sont pas satisfaisantes, l'usager a un droit de recours auprès du Protecteur du citoyen qui exerce le rôle de Protecteur des usagers.

Le processus de plainte vise l'amélioration de la qualité des services et le respect des droits des usagers.

Du courage dans l'effort

France Beaudoin, parent

Extrait d'un article paru dans La Presse en août 2006



Le 19 juillet 2006 se déroulaient les Olympiques spéciaux du Canada, à Brandon, au Manitoba. Lors de la cérémonie d'ouverture plus de 5 000 personnes vibraient à l'ouverture de la société à accepter et à favoriser l'intégration d'athlètes de tous âges, toutes limitations et de toutes les provinces canadiennes.

Un grand frisson d'émotion m'a parcourue en reconnaissant que toutes ces personnes avaient un jour ou l'autre été rejetées à cause de leur déficience, de leur limite ou leur incapacité à fonctionner comme les autres jeunes ou athlètes de leur âge. Mon fils Vincent Desrosiers a remporté une médaille d'or au 50 mètres dos, une médaille d'argent au 50 mètres libre et une autre médaille d'argent au relais 4 x 50 libre. Décrire l'atmosphère de ces jeux est assez spécial. Je me sentais comme la mère d'un athlète aux Jeux Olympiques d'Athènes. Mon fils a su vaincre ses propres limites et a été capable de nager selon ses capacités avec les meilleurs athlètes du Canada; il savait reconnaître ses forces et ses faiblesses, mais il a essayé de décrocher à chaque fois le meilleur de lui-même.

Encourageons notre société à l'acceptation de la différence, quelle qu'elle soit, et reconnaissons les efforts des individus qui la composent et essaient de dépasser cette différence pour mieux s'intégrer. Les athlètes des Olympiques spéciaux sont une source d'inspiration pour ceux qui les accompagnent et de fierté face à leurs efforts. Le serment de l'athlète spécial est fort révélateur à cet égard : «**Que je sois victorieux... mais si je n'y parviens pas, que je sois courageux dans l'effort.**»



Donnez au suivant Catherine Labrèche

L'Association des personnes handicapées du comté de Maskinongé (APHCM) a profité de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle 2007 pour lancer son nouveau projet. Inspirée de la très populaire émission *Donnez au suivant*, l'APHCM a produit des cartes postales sur lesquelles il suffit d'inscrire les services rendus ainsi que le nom de la personne qui en a bénéficié.

Tout d'abord, les personnes présentant une déficience intellectuelle qui participent au projet rendront un service à une personne de leur choix, inscriront le nom de cette personne et le service rendu sur la carte postale, puis remettra la carte à cette personne.

Afin de ne pas briser la chaîne de bonté, cette personne rendra un service à une autre personne, l'inscrira sur la carte et la remettra à cette dernière et ainsi de suite. Chaque carte postale peut contenir 3 services. Lorsque la carte est remplie, il suffit de la retourner à l'APHCM, adresse et timbre déjà à l'endos. Ne manquez pas l'occasion de remplir une de ces cartes! Bravo pour cette belle initiative!

Pour contacter la personne responsable du projet :
Marie Dion : 819 228-9228

